

Strasbourg Ville éducatrice

Projet Éducatif Local

2019-2025



Sommaire

CHAPITRE I

↔ p.4

Les enjeux du PEL et la méthode d'élaboration

1. Le Projet Éducatif Local : un cadre de référence
2. La méthode d'élaboration du Projet Éducatif Local

CHAPITRE II

↔ p.8

Les valeurs sur lesquelles se fonde le PEL et les principes sur lesquels les partenaires s'engagent

1. Les valeurs partagées issues de textes fondateurs
2. Les valeurs que nous souhaitons transmettre aux enfants
3. Les principes qui guident ce PEL

CHAPITRE II

↔ p.12

Les ambitions du PEL

1. **Ambition n°1:** Soutenir et renforcer les capacités de coopération et de collaboration de la communauté éducative pour relever ensemble de manière créative les défis éducatifs de demain
2. **Ambition n°2:** Accueillir les parents pour mieux les accompagner, les encourager et promouvoir la condition parentale
3. **Ambition n° 3:** La promotion du bien vivre ensemble et le développement d'une citoyenneté active
4. **Ambition n° 4:** Construire des parcours éducatifs cohérents et accessibles à tous pour donner du sens aux apprentissages, valoriser les talents, renforcer l'estime de soi et développer une éducation réellement inclusive

CHAPITRE IV

↔ p.30

La gouvernance du PEL

1. L'échelon central
2. L'échelon territorial

Les participants à la journée de réflexion et d'élaboration du PEL (13 mars 2018)

↔ p.33

Les documents complémentaires sont consultables sur le site de la Ville:
www.strasbourg.eu rubrique éducation

- Le Projet Éducatif de Territoire 2018-2021
- Le diagnostic social
- La synthèse de l'évaluation du PEL 2013-2017
- La charte de la co-éducation de l'Éducation nationale

Le réseau départemental d'accompagnement des parents:
www.reseaudesparents67.fr

Préambule

La réussite éducative des enfants et des jeunes constitue une priorité pour la ville de Strasbourg, ville éducatrice et ville amie des enfants. Éduquer un enfant, un jeune c'est lui donner la possibilité de s'émanciper et de s'épanouir.

Si l'éducation est une ambition, elle est avant tout un bien commun qui repose sur une alliance éducative animée par tous les acteurs éducatifs de la petite enfance à l'adolescence: parents, enseignants, agents associatifs et agents communaux.

Soucieuse de mener une politique éducative cohérente et ambitieuse sur son territoire, la Ville a souhaité dès octobre 2012, élaborer un Projet Éducatif Local dont la coéducation a été l'objectif central.

Le PEL 2013-2017 a été évalué par les acteurs eux-mêmes. Ils ont résolument fait le choix de se former à l'évaluation conformément à la philosophie du PEL, afin d'apprendre et d'améliorer leur organisation et leurs pratiques. La parole de tous les publics concernés par le PEL a ainsi été recueillie au moyen d'outils et méthodes spécifiques et adaptés.

Le PEL a permis à l'évidence de penser l'éducation dans son ensemble: formelle, non formelle et informelle à travers une approche globale de l'enfant. En effet, l'identité sociale et culturelle d'un enfant et d'un adolescent se construit à travers différents temps et espaces éducatifs, celui de la famille, de l'école, des établissements, de ses pairs et de l'espace public.

Garants des enseignements tirés de l'évaluation et animés par une ambition renouvelée, la ville de Strasbourg et ses partenaires ont souhaité repartir sur une nouvelle dynamique en élaborant un PEL élargi progressivement à la jeunesse (0-16 ans) et à tous les enfants et les jeunes en situation de handicap.

Expression d'une vision et d'une responsabilité partagée, ce nouveau PEL est le fruit d'une démarche participative et collaborative, dont l'intelligence collective est le moteur.

Que chacune et chacun se sente légitimement reconnu pour son action et dans le respect de ses missions pour faire germer ensemble le jeune citoyen strasbourgeois de demain.



CHAPITRE I

Les enjeux du PEL et la méthode

1.

Le Projet Éducatif Local : un cadre de référence

Un Projet Éducatif Local constitue un cadre de référence formalisé pour mener une politique éducative cohérente et ambitieuse sur un territoire défini.

Il permet à tous les partenaires éducatifs de formuler des objectifs partagés et de s'approprier une culture et un langage communs. Il est un processus dynamique qui donne du sens à l'action éducative. Cette démarche invite chaque acteur à repenser ses conceptions, à interroger les évidences, à partager ses expériences, à s'enrichir de concepts théoriques et à trouver des références communes en mettant l'enfant au cœur du dispositif.

Il vise ainsi à favoriser une coopération renforcée des acteurs de manière à créer une véritable communauté éducative dans le respect des missions et champs d'intervention de chacun, de manière conjointe ou complémentaire.

Le projet éducatif local conduit à penser l'éducation sans dissocier les questions scolaires, périscolaires ou extrascolaires. Il porte sur tous les temps de vie de l'enfant et du jeune en recherchant une articulation fine entre chacun d'entre eux. En effet, la réussite éducative d'un enfant ou d'un jeune se construit à travers différents temps éducatifs durant lesquels il expérimente, découvre de nouveaux horizons, développe de nouvelles aptitudes, accroît sa confiance et son autonomie et apprend à vivre avec les autres :

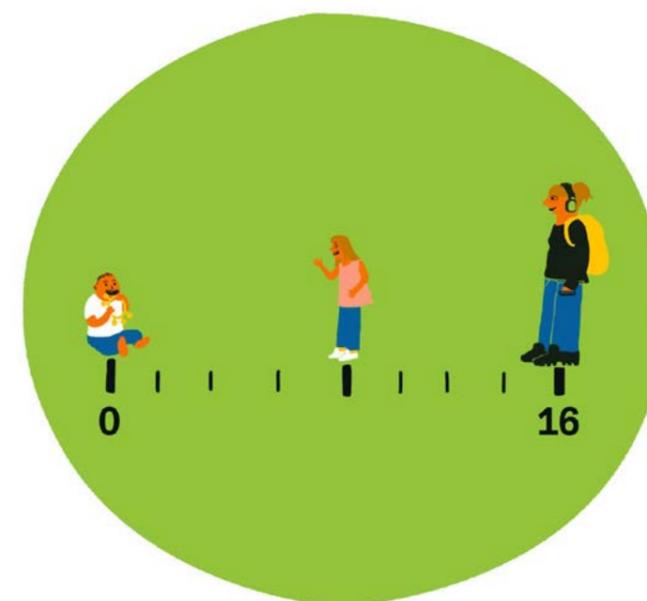
- ↔ le temps parental et familial dans un contexte culturel, affectif, d'histoire de vie,
- ↔ le temps dans les accueils collectifs et individuels de la petite enfance,
- ↔ le temps scolaire avec l'instruction obligatoire et l'éducation,
- ↔ le temps périscolaire pour les actions menées au sein de l'école ou hors les murs,
- ↔ le temps extrascolaire pour les activités menées les mercredis, soirées, fins de semaine et congés scolaires,
- ↔ les temps informels dont l'enfant ou le jeune dispose seul (avec ses pairs, devant l'écran, la publicité, dans la rue ...).

Le présent projet concerne les enfants de 0 à 16 ans.

En complément, à l'aune de la Loi du 8 juillet 2013 de Refondation de l'école, un premier Projet Éducatif De Territoire (PEDT) a été signé pour la période 2014-2018. Le PEDT contractualisait la réforme des rythmes scolaires mise en œuvre à la rentrée 2014 à Strasbourg ; il était le volet « rythmes scolaires » du PEL existant.

Un deuxième PEDT a été signé en août 2018 pour les trois années scolaires à venir.

Le PEDT et le présent PEL sont complémentaires et en parfaite articulation (document consultable sur le site de la Ville : www.strasbourg.eu rubrique éducation).



2.

La méthode d'élaboration du Projet Éducatif Local

2.1 Une phase d'évaluation du premier PEL

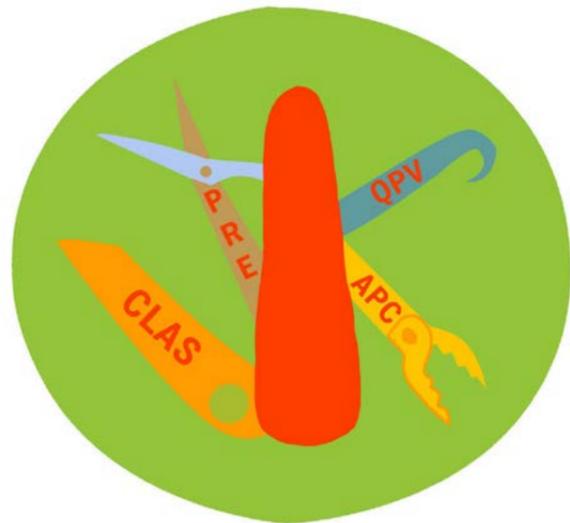
(1^{er} semestre 2017) dont la synthèse est présentée en annexe.

2.2 Les modalités de concertation

La démarche de concertation s'est déroulée en plusieurs phases :

- ↔ un Comité de pilotage qui a défini les enjeux sur la base de l'évaluation produite (29 septembre 2017),
 - ↔ le travail engagé avec les partenaires et des associations pour définir le format de la consultation,
 - ↔ une journée de réflexion partenariale, à partir des enjeux identifiés par le comité de pilotage, à savoir :
- 1 La réduction des inégalités et l'accompagnement des plus fragiles pour bâtir une éducation solidaire et inclusive.
 - 2 La promotion du bien vivre ensemble autour des valeurs de la république, de la laïcité, de la citoyenneté, de l'égalité entre filles et garçons et la lutte contre les discriminations pour garantir un climat de confiance, de tolérance et de respect.
 - 3 L'accueil des parents pour mieux les accompagner, les encourager et promouvoir la condition parentale.
 - 4 La mise en place de parcours éducatifs cohérents et accessibles à tous pour donner du sens aux apprentissages, valoriser les talents, renforcer l'estime de soi et développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être des enfants.
 - 5 Une collaboration, coopération, intelligence collective, parité d'estime indispensables pour relever ensemble et de manière créative les défis éducatifs de demain.

La réflexion a été engagée avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de l'éducatif lors d'une journée de réflexion le 13 mars 2017 afin de partager les enjeux, les valeurs qui nous rassemblent et de proposer des objectifs opérationnels. Cette journée a rassemblé 150 participants.



Étaient conviés :

- ↔ Les adjoints au Maire en charge de :
 - l'enfance et de l'éducation
 - la petite enfance
 - l'action sociale et des solidarités
 - la jeunesse
 - la santé
 - la culture
 - l'environnement
 - du sport
- ↔ Le président de la Caisse des écoles
- ↔ Des représentants de l'Éducation nationale :
 - La Rectrice,
 - Le Directeur académique des services départementaux
 - Les inspecteurs de l'Éducation Nationale
 - Des conseillers pédagogiques
 - Des directeurs d'école
 - Les secrétaires de réseaux d'éducation prioritaire
- ↔ La Caisse d'Allocations Familiales,
- ↔ Les Services de l'État (DRDJSCS, DRAC)
- ↔ Des parents d'élèves élus
- ↔ Des représentants d'associations thématiques, de quartier, d'éducation populaire
- ↔ Des représentants d'associations familiales
- ↔ La directrice de la fédération des CSC et des représentants de CSC
- ↔ Des représentants des services de la ville de Strasbourg

Huit ateliers ont été animés autour des thématiques suivantes :

- Atelier n°1: Adapter et différencier l'éducation
- Atelier n°2: Développer une citoyenneté active
- Atelier n°3: Construire des parcours éducatifs transversaux
- Atelier n°4: Dialoguer et coopérer avec tous les parents
- Atelier n°5: Développer l'intelligence émotionnelle
- Atelier n°6: Des méthodes plus collaboratives pour relever les défis éducatifs de demain
- Atelier n°7: Le bien vivre ensemble, pourquoi et comment ?
- Atelier n°8: Plurilinguisme et pluriculturalisme : des atouts et des compétences à valoriser

Une conférence collaborative a permis de produire et de partager les principes de l'éducation que les partenaires souhaitent promouvoir pour former l'adulte de demain et de définir comment travailler ensemble pour mettre en œuvre cette éducation.

2.3 La synthèse de l'évaluation du PEL 2013-2017 et le diagnostic social par territoire sont consultables sur le site de la Ville : www.strasbourg.eu rubrique éducation.





CHAPITRE II

Les valeurs sur lesquelles se fonde le PEL et les principes sur lesquels les partenaires s'engagent

1.

Les valeurs partagées issues de textes fondateurs

Agir ensemble pour l'éducation des enfants sur le territoire de la Ville de Strasbourg suppose de nous accorder sur des valeurs partagées.

Celles-ci s'appuient d'une part sur les textes généraux, qui fondent notre modèle de société :

- ↔ La Constitution Française avec la devise de la République: Liberté, Égalité, Fraternité
- ↔ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- ↔ La Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- ↔ La Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

D'autre part, elles expriment notre ambition dans le domaine éducatif et social, à travers :

- ↔ La Charte « Ville Amie des Enfants »
- ↔ La Charte des villes éducatrices
- ↔ L'Appel de Bobigny
- ↔ La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- ↔ La campagne du Conseil de l'Europe contre le châtiment corporel à l'égard des enfants
- ↔ Le rapport de l'UNESCO: « Assurer l'accès à l'Éducation Pour Tous »
- ↔ Le guide de l'UNESCO pour assurer l'inclusion et l'équité dans l'éducation.

2.

Les valeurs que nous souhaitons transmettre aux enfants

- ↔ Se respecter et respecter les autres dans un esprit de tolérance et de respect de la dignité humaine,
- ↔ Développer le sens du partage et de la solidarité vers plus d'équité,
- ↔ Accepter les différences et développer les capacités à s'ouvrir aux autres et au monde,
- ↔ S'engager, être responsable et participer à l'évolution sociale,
- ↔ Développer le sens critique et le libre arbitre pour former un individu conscient, engagé et éclairé.



3.

Les principes qui guident le Projet Éducatif Local

Les acteurs du Projet Éducatif Local ont défini collectivement les valeurs et les principes qui les guident.

Ces valeurs et principes sont les piliers de l'éducation que nous voulons aujourd'hui pour l'adulte de demain et de la façon dont nous voulons construire ensemble cette éducation.

Le PEL porte l'ambition de permettre à l'enfant de se construire en tant que personne et en société et à chaque acteur d'organiser son action quotidienne et de développer son rôle de co-éducateur.

Les acteurs partagent la vision d'une éducation co-construite, bienveillante, solidaire, citoyenne, émancipatrice et innovante.

Un projet éducatif collaboratif et partagé pour :

- ↔ Définir des objectifs et des valeurs communes
- ↔ Développer la culture de la coopération, mutualiser les idées et les compétences
- ↔ Encourager et prendre en compte la contribution, l'implication et la participation de tous les acteurs:
 - des enfants et des jeunes dans tous les espaces éducatifs,
 - des parents reconnus comme premiers éducateurs,
 - des éducateurs, des associations et des institutions,
- ↔ Accompagner les parents pour leur donner confiance dans les structures éducatives
- ↔ Assurer la cohérence et la complémentarité des différents projets éducatifs sous leurs différentes formes, dans la continuité des temps de l'enfant et du jeune.

Une éducation émancipatrice qui vise à :

- ↔ Soutenir l'enfant dans la construction de son autonomie
- ↔ Rendre l'enfant responsable et acteur de son éducation
- ↔ Construire son libre arbitre et sa confiance en lui
- ↔ Construire l'estime de soi et des autres
- ↔ Se préparer à accepter les échecs et à les surmonter
- ↔ Apprendre à argumenter, à s'exprimer, à exercer son droit de parole et à choisir
- ↔ Développer le sens critique et le rejet des préjugés.



Une éducation citoyenne et solidaire pour :

- ↔ Développer le sens de l'intérêt général par rapport à l'intérêt particulier afin d'apprendre aux enfants les règles du « vivre ensemble »
- ↔ Reconnaître la singularité, l'identité de chacun et comprendre sa place dans le collectif pour y prendre part
- ↔ Favoriser la parité d'estime entre tous les acteurs, apprendre à se connaître et à se reconnaître (enfants, adultes)
- ↔ Promouvoir la coopération entre les personnes
- ↔ Refuser toute discrimination, qu'elle soit de nature culturelle, sociale ou de genre, respecter la laïcité
- ↔ Favoriser l'égal accès à l'éducation et à la connaissance pour tous
- ↔ Affirmer l'équité, la mixité et l'égalité des droits aux services et aux activités péri et extra scolaires, aux équipements municipaux et associatifs, et plus globalement aux savoirs, à la culture et aux loisirs, notamment en instaurant une tarification adaptée aux capacités contributives de chaque usager.

Une éducation bienveillante :

- ↔ Favoriser l'épanouissement personnel
- ↔ Valoriser les potentiels et les talents
- ↔ Promouvoir les pédagogies bienveillantes
- ↔ Reconnaître le droit à l'erreur
- ↔ Sensibiliser tous les acteurs à l'écoute et à la prise en compte des besoins de l'enfant
- ↔ Mobiliser tous les moyens collectifs au service de l'épanouissement de l'enfant
- ↔ Développer l'intelligence émotionnelle.

Une éducation innovante :

- ↔ Développer des parcours individualisés
- ↔ Favoriser l'expérimentation et la découverte
- ↔ Favoriser la curiosité et la créativité
- ↔ Encourager les pédagogies nouvelles
- ↔ Développer des méthodes adaptées et évolutives dans le temps.





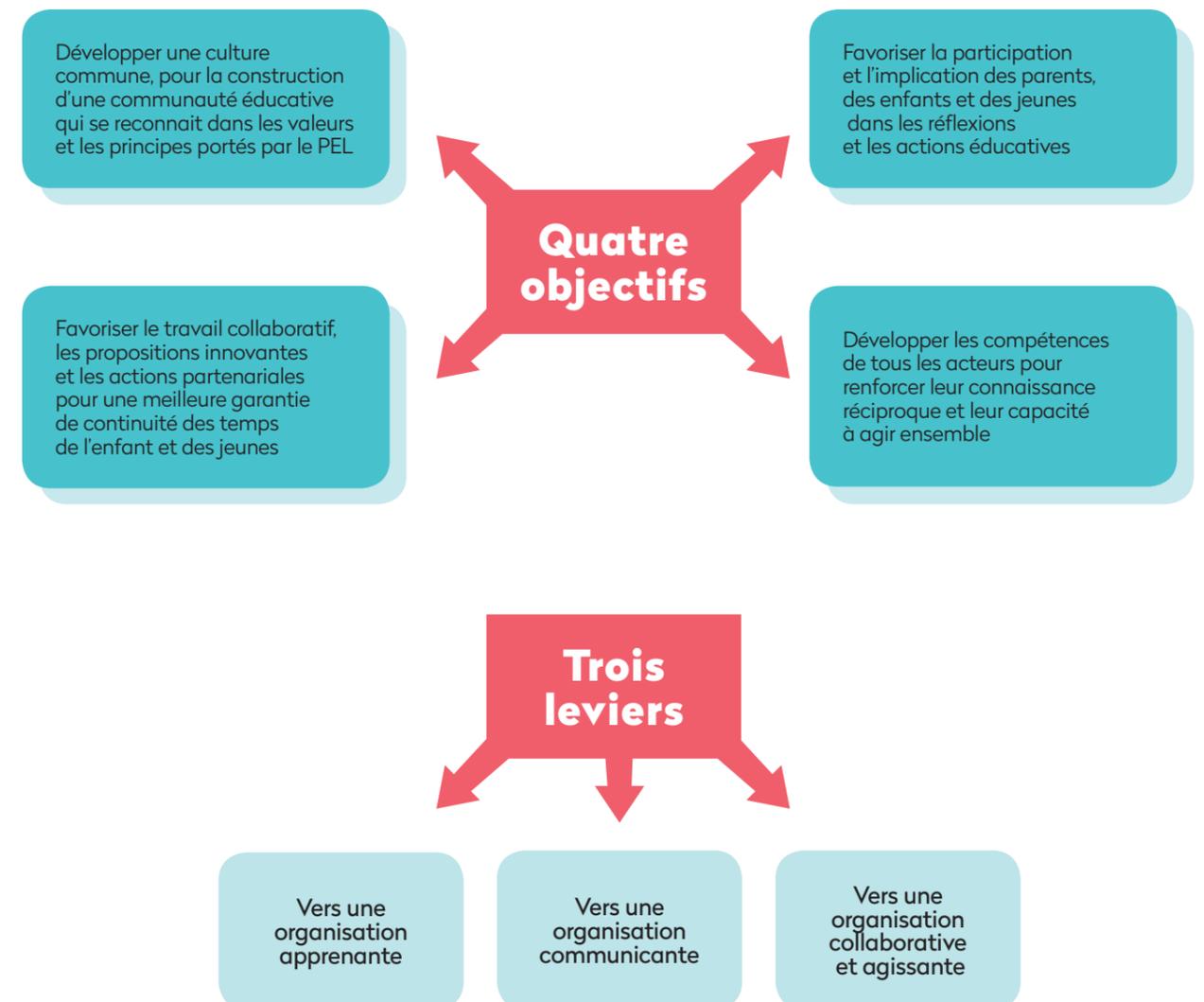
CHAPITRE III

Les ambitions du PEL

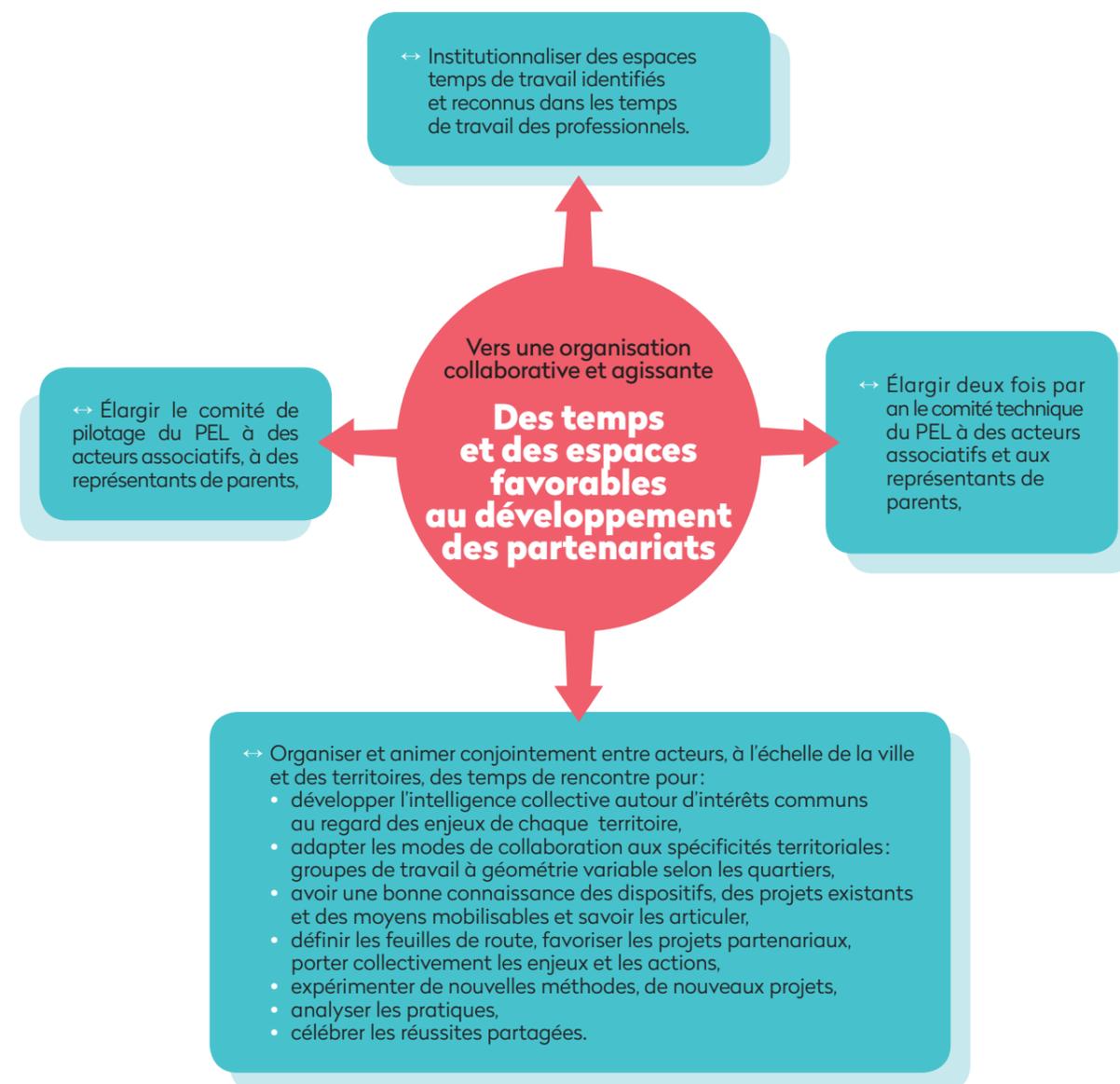
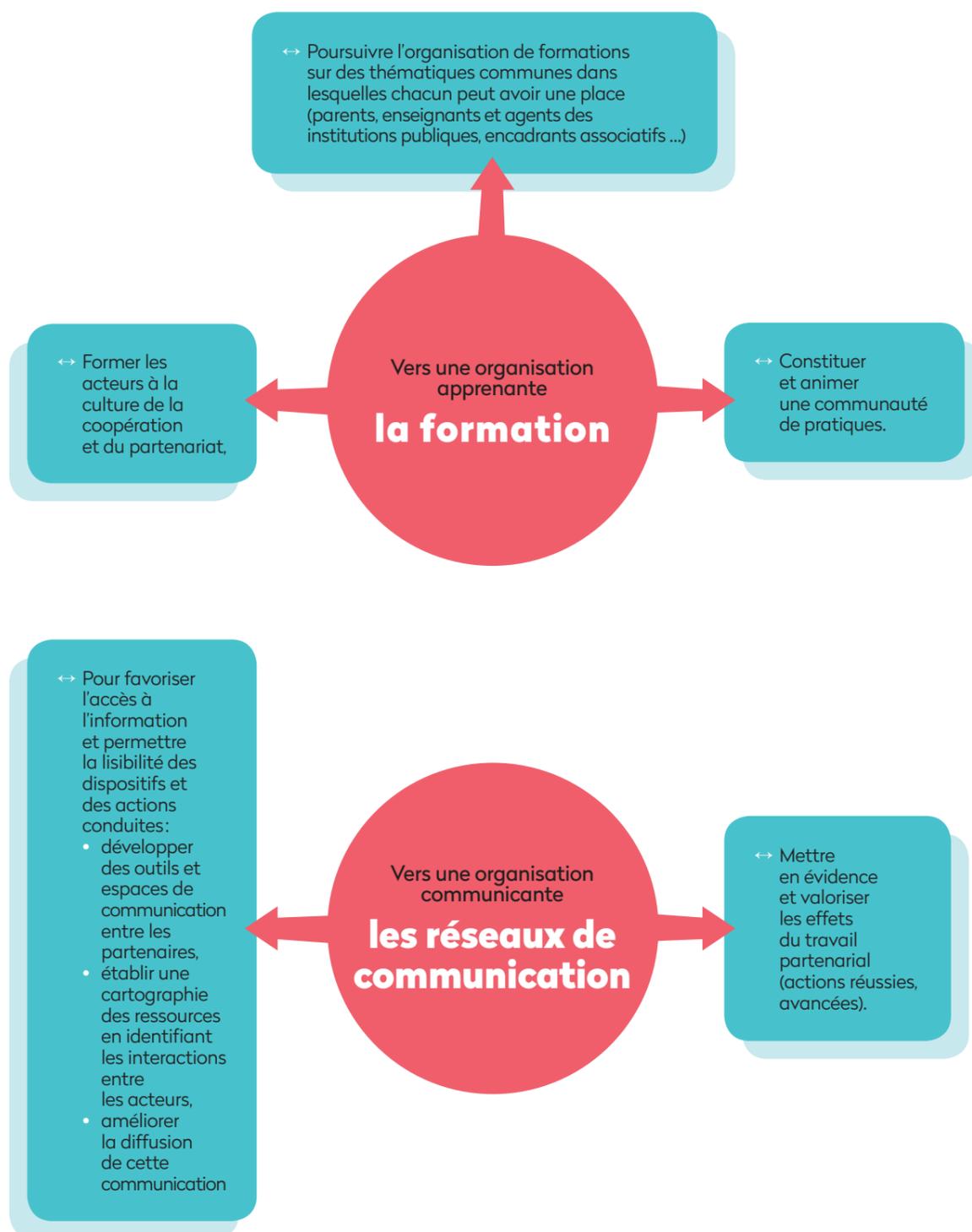
Ambition N°1

Soutenir et renforcer les capacités de coopération et de collaboration de la communauté éducative pour relever ensemble et de manière créative les défis éducatifs de demain

Face aux complexités croissantes de la société et à une incertitude sur l'avenir, les acteurs éducatifs sont dans l'impérieuse nécessité de s'adapter en permanence à leur environnement. Dans la mesure où personne ne peut à lui seul trouver la solution, il apparaît indispensable d'adopter une approche qui repose sur l'intelligence collective pour permettre d'intégrer les points de vue et compétences de toutes les parties prenantes, d'imaginer et de bâtir ensemble les projets les plus adaptés.



Pistes d'actions par levier





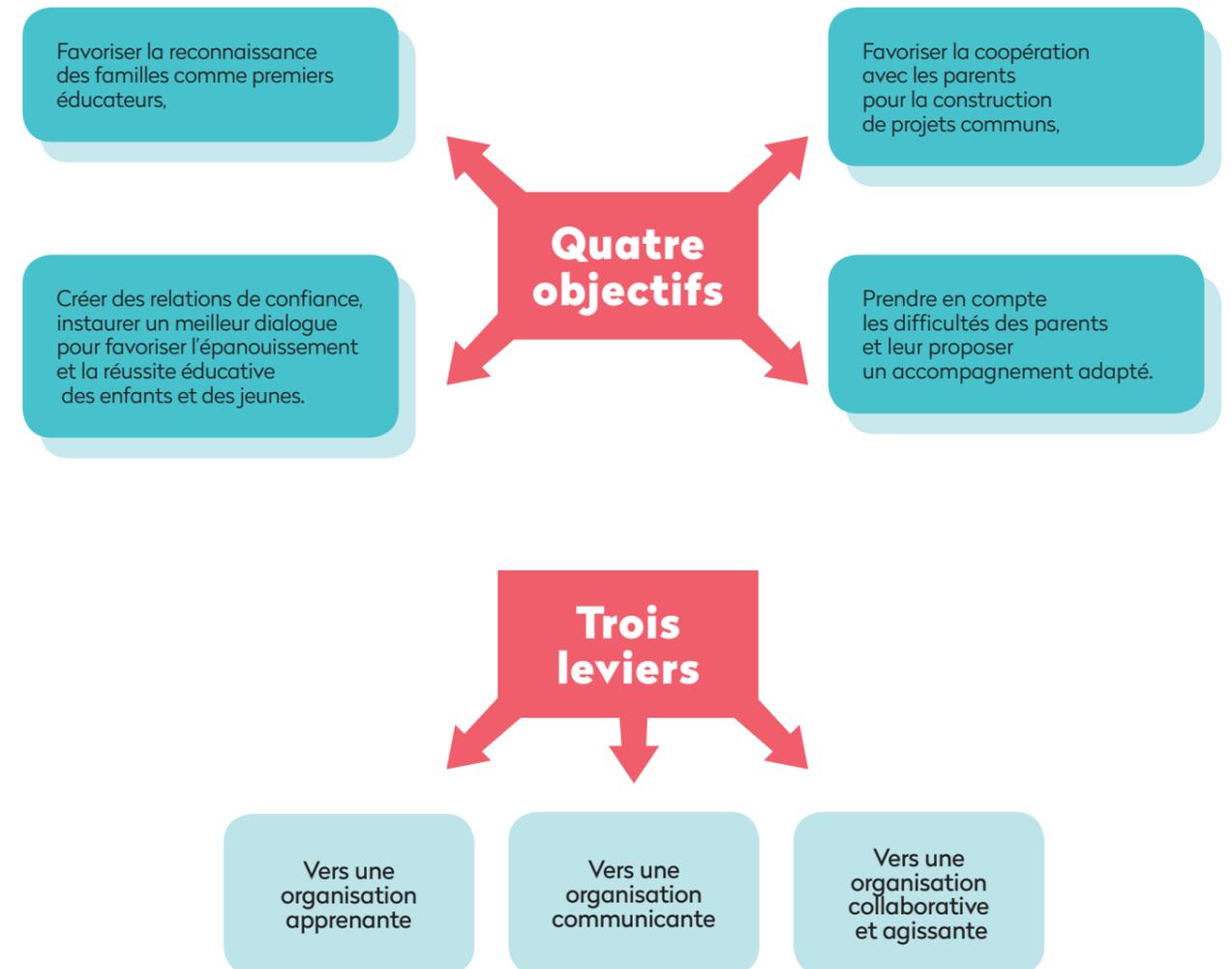
Ambition N°2

Accueillir les parents pour mieux les accompagner, les encourager et promouvoir la condition parentale

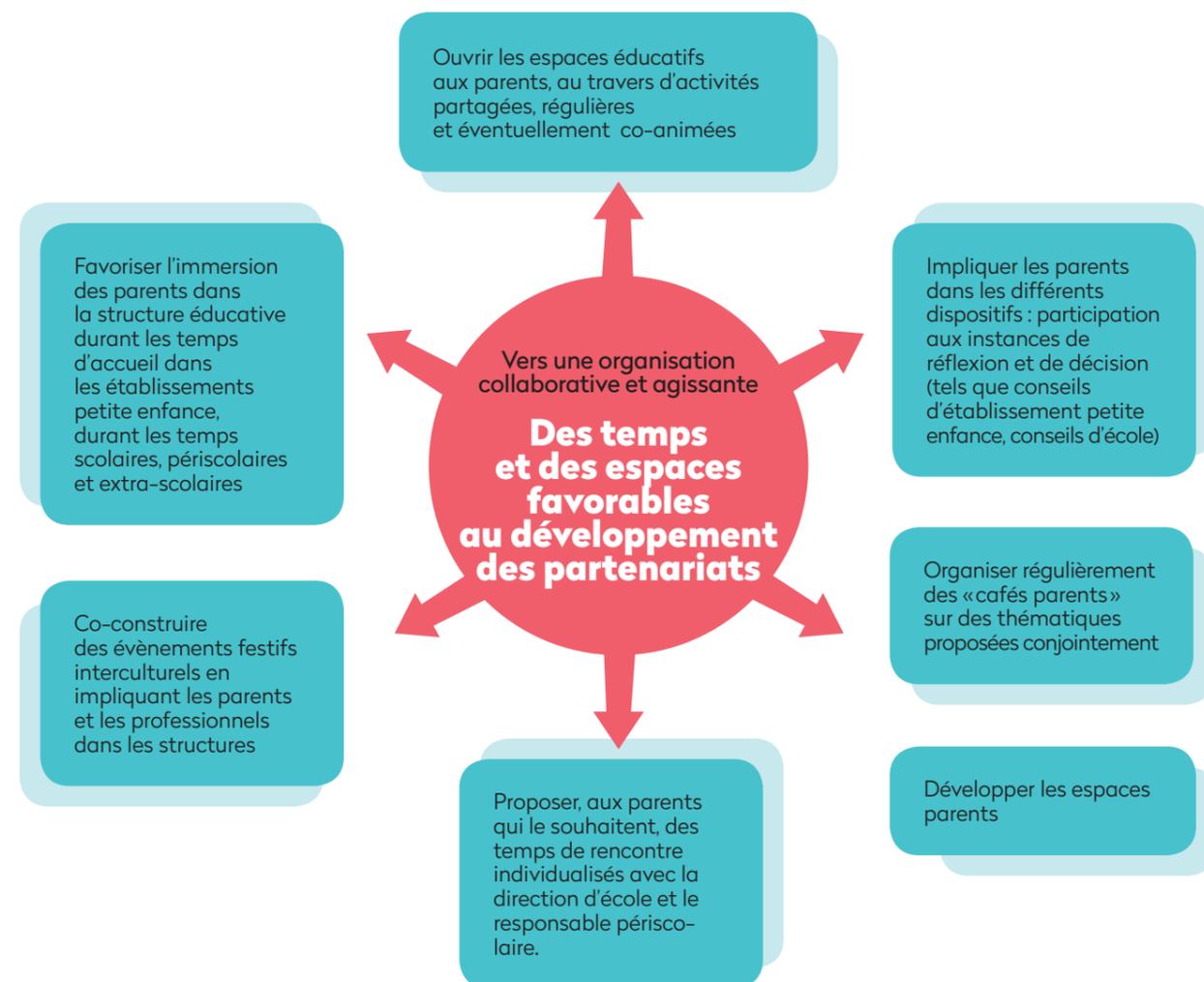
L'ouverture aux parents des espaces éducatifs, quels qu'ils soient (établissements d'accueil du jeune enfant, écoles, établissements scolaires, centres de loisirs, accueils et activités périscolaires, instances de concertation ...), est indispensable pour apprendre à se connaître, se reconnaître et construire une alliance éducative solide et fructueuse entre parents et professionnels de l'éducation. L'accompagnement des parents vise à établir un lien de confiance pour développer le dialogue.

La Charte de la coéducation est, dans ce cadre, un document de référence (consultable sur le site www.strasbourg.eu rubrique éducation).

Le réseau départemental d'accompagnement des parents : www.reseaudesparents67.fr



Pistes d'actions par levier

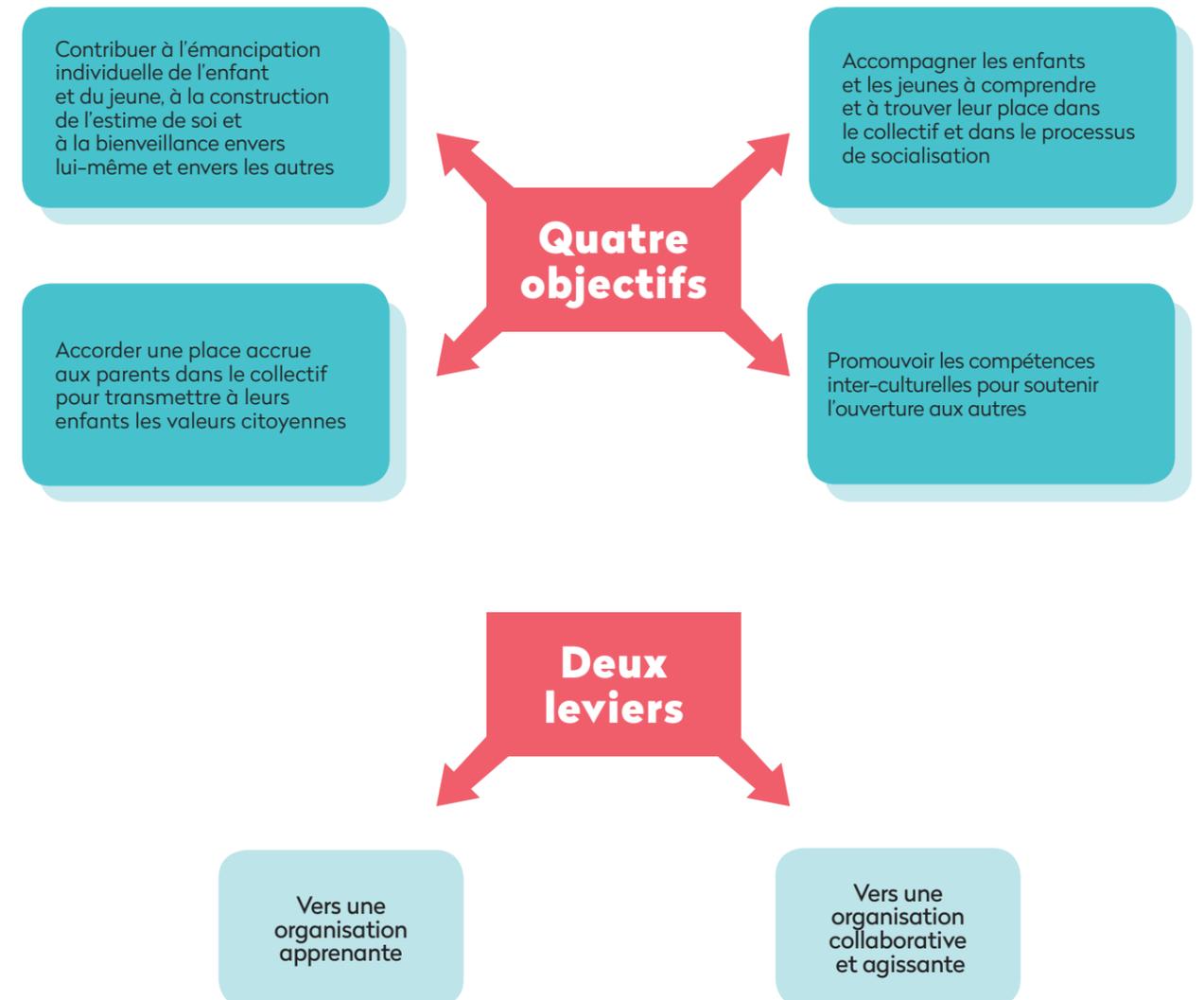




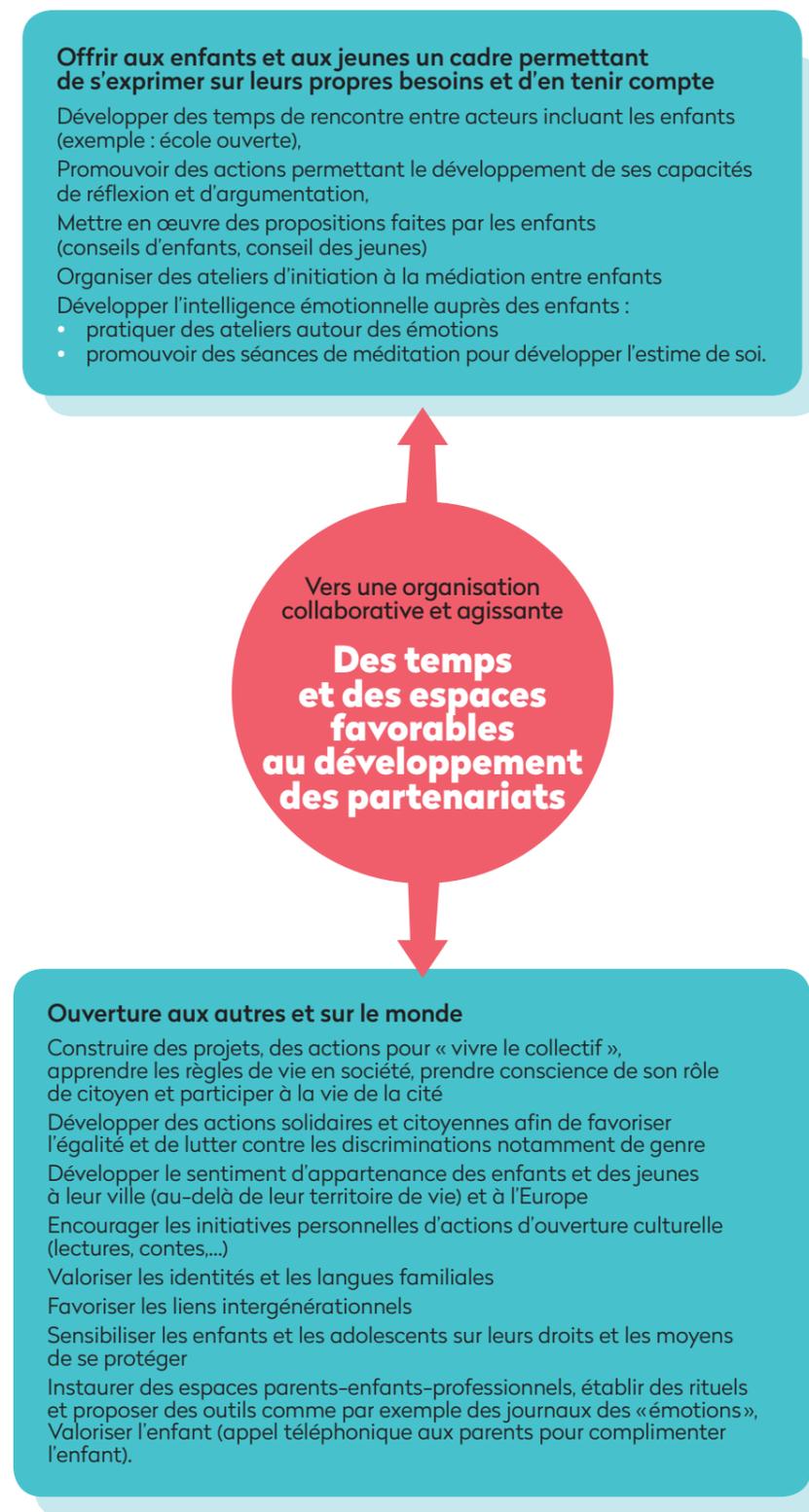
Ambition N°3

La promotion du bien vivre ensemble et le développement d'une citoyenneté active

Les établissements de la petite enfance, les établissements scolaires et tous les espaces socio-éducatifs sont bien souvent le réceptacle des tensions qui traversent la société. Les valeurs de la République et la laïcité constituent ainsi le socle commun qui permet à tous les citoyens, femmes et hommes de vivre dans le respect de chacun, libres de penser, de s'exprimer et d'agir. L'impératif qui s'impose à nous, plus encore que par le passé, consiste à re-fabriquer du commun. Le bien vivre ensemble nous invite ainsi à nous centrer sur ce qui nous unit plutôt que ce qui nous différencie.



Pistes d'actions par levier

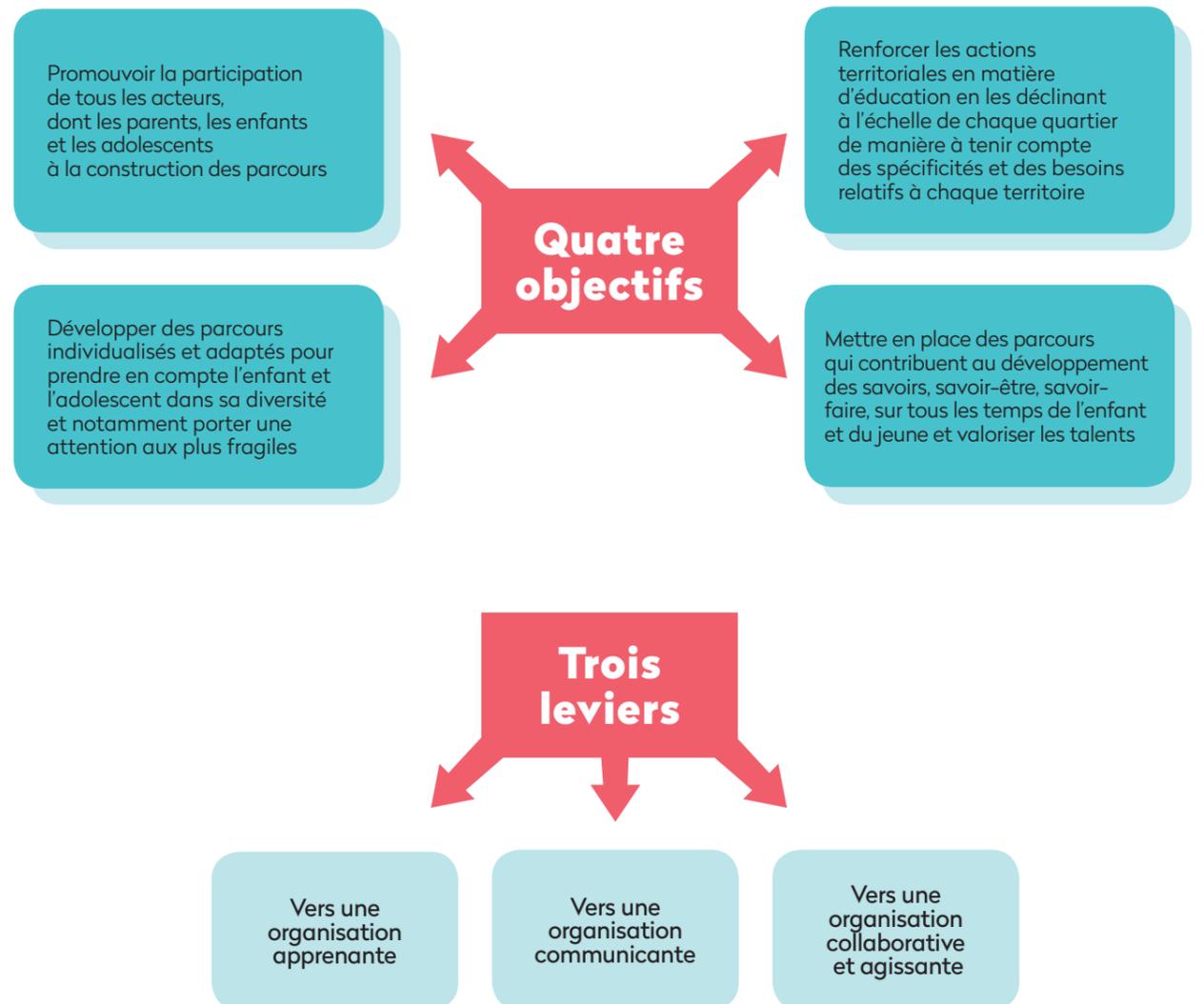




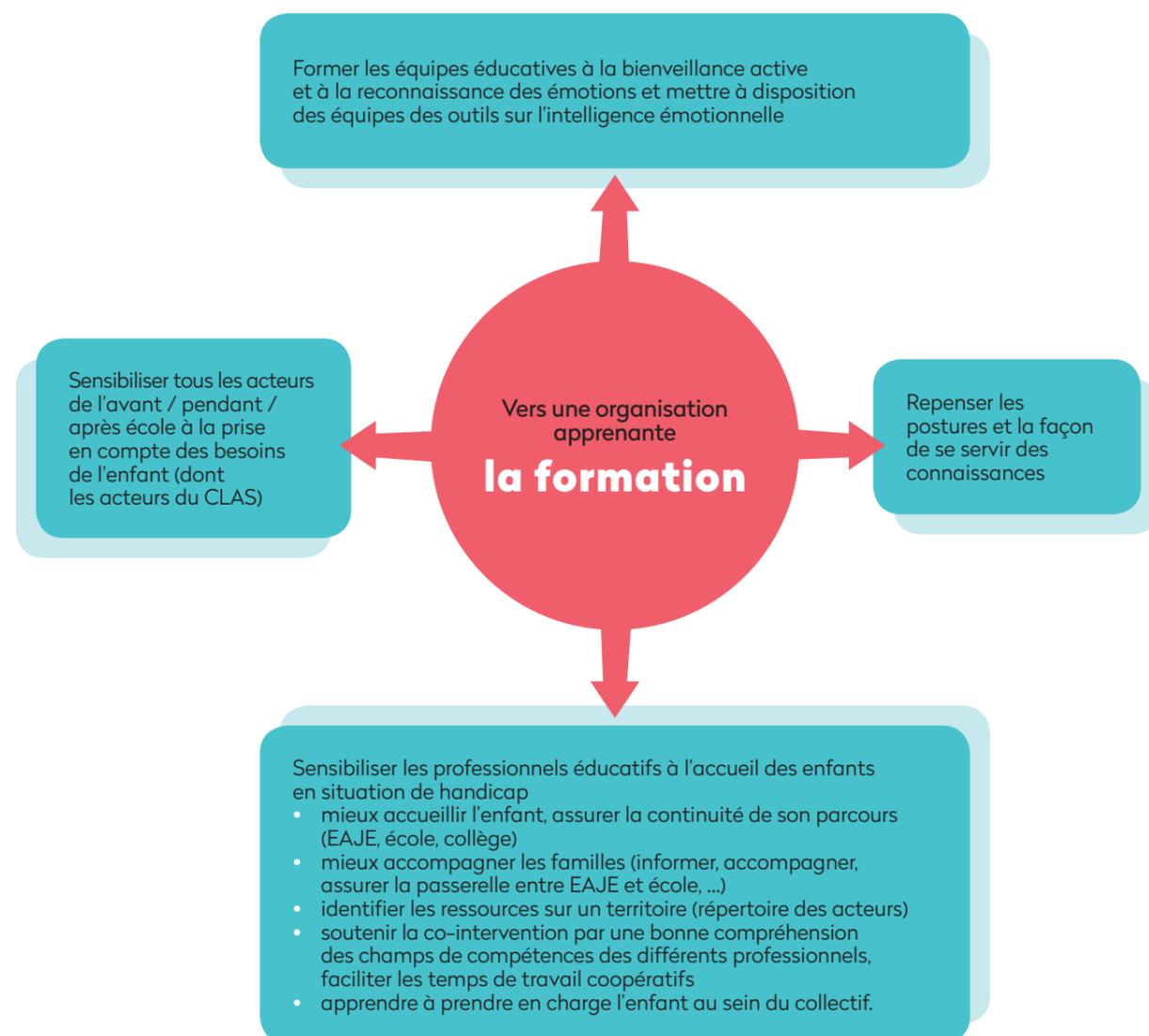
Ambition N°4

Construire des parcours éducatifs cohérents et accessibles à tous pour donner du sens aux apprentissages, valoriser les talents, renforcer l'estime de soi et développer une éducation réellement inclusive

Un parcours est un ensemble d'étapes qui permet à un enfant et à un jeune d'acquérir des savoirs, savoir-être et savoir-faire. Il se construit sur tous les temps de l'enfant et du jeune, scolaire, péri et extrascolaire mais également entre pairs, dans sa famille ou encore dans l'espace public, sur des fréquences variées et dans différents domaines. L'égalité des droits et des chances, la réduction des inégalités demeurent plus que jamais une priorité pour faire de Strasbourg une ville solidaire et inclusive. Si la réussite éducative de tous les élèves requiert une attention toute particulière dans l'accompagnement des plus fragiles, elle réinterroge plus largement nos représentations sociales, notre capacité à adapter nos modes d'accueil, à différencier les pédagogies pour répondre aux intelligences multiples et à former davantage les équipes éducatives.



Pistes d'actions par levier



Proposer une offre d'activités diversifiées et valoriser les talents et les réussites

Stimuler la réflexion et la curiosité ainsi que le plaisir à découvrir
Développer la sensibilité et la créativité notamment par l'éveil artistique et culturel,
Développer la motricité et la maîtrise corporelle notamment par une activité physique et sportive diversifiée
Développer des activités pour une sensibilisation à l'environnement et au développement durable
Acquérir, par l'initiation et l'expérimentation, une démarche scientifique
Promouvoir la culture du numérique (former les acteurs, faciliter l'accès aux outils et ressources numériques, mettre à disposition le matériel nécessaire, éduquer et prévenir face aux risques)
Offrir des cadres d'expression permettant de faire émerger les talents et mettre les réussites en lumière.

Vers une organisation collaborative et agissante

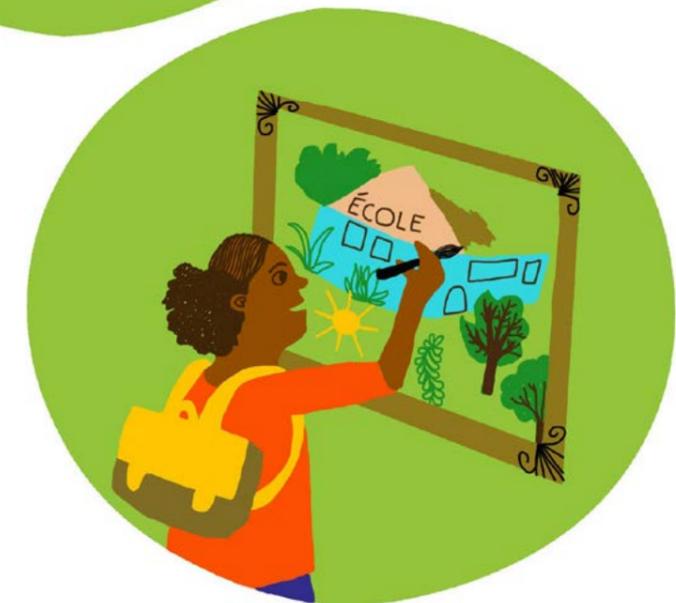
Des temps et des espaces favorables au développement des partenariats

Développer des parcours individualisés : de l'intégration de certains à l'éducation pour tous

Proposer des activités (vacances et périscolaires) en faveur des familles qui rencontrent des fragilités sociales, économiques, d'apprentissage et des difficultés familiales
Disposer d'un référent par école, organiser des rencontres régulières des référents de chaque école pour une communauté de pratiques
Renforcer les taux d'encadrement pour une approche individualisée (exemple 2 adultes pour avoir un regard croisé sur chaque enfant)
Rendre possible les projets locaux et leur mise en œuvre (temps et moyens)
Mener une observation individuelle de l'enfant et adapter les pédagogies
Prendre en compte l'enfant dans sa diversité et son individualité au sein d'un espace éducatif collectif
Accompagner les parents d'un enfant en situation de handicap et améliorer l'accueil des enfants dans les structures éducatives et socio-éducatives.

Promouvoir la santé, l'intelligence émotionnelle et le bien-être des enfants

Développer l'estime de soi notamment à travers les soins de sa vie quotidienne,
Sensibiliser les enfants à la notion de prévention,
Favoriser des temps calmes
Reconnaître et positiver le droit à l'erreur
Promouvoir les pratiques « bonnes » pour la santé (physiques, alimentaires, récréatives...)
Initier l'enfant à la sécurité routière





© P. Stirnweiss

CHAPITRE IV

La gouvernance du PEL

Un mode de gouvernance a été retenu afin de répondre aux multiples enjeux éducatifs identifiés et pour rendre effective la complémentarité des acteurs sur la base d'une culture commune.

1. Échelon central

1.1. Un Comité de pilotage

Composition :

Le comité de pilotage est co-présidé par l'adjointe au Maire en charge de l'éducation et par l'adjoint au Maire en charge de la jeunesse;

- ↔ Ville de Strasbourg :
 - l'adjointe au Maire en charge de l'Éducation et l'adjoint au Maire en charge de la Jeunesse co-président le comité
 - l'adjointe au Maire en charge de la Petite enfance
 - le Président de la Caisse des écoles
- ↔ L'Éducation nationale est représentée par le DASEN
- ↔ L'État :
 - la Préfecture,
 - la Direction régionale des affaires culturelles,
 - la Direction départementale déléguée de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale
- ↔ La Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin
- ↔ Le Conseil départemental
- ↔ Des associations à vocation éducatives
- ↔ Des représentants de parents

Missions :

fixer les grandes orientations du Projet éducatif local et les moyens qui lui sont alloués, en assurer l'évaluation et décider de réajustements éventuels.

Fréquence :

il se réunit deux fois par an au minimum.

L'animation et la coordination :

ouvrir la possibilité à chacun des acteurs institutionnels d'animer le comité de pilotage et accorder la possibilité aux parents et associations d'être des contributeurs.

1.2. Un Comité technique

Composition :

Des membres représentants les institutions :

- ↔ la Ville de Strasbourg,
- ↔ la Préfecture,
- ↔ l'Éducation nationale,



- ↔ la Direction départementale déléguée de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale,
- ↔ la Direction régionale des affaires culturelles,
- ↔ le Conseil départemental,
- ↔ la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin,
- ↔ des associations locales issues des acteurs éducatifs impliqués dans les instances territoriales du PEL, ainsi que des associations expertes à l'échelle du départementale ou régionale (de la petite enfance, de la jeunesse et d'éducation populaire ...),
- ↔ des représentants de parents.

Missions :

- ↔ mettre en œuvre les décisions du Comité de pilotage et garantir la cohérence technique du Projet éducatif strasbourgeois en articulant les différentes actions de chacun des acteurs,
- ↔ faire des propositions au Comité de pilotage,
- ↔ mettre en œuvre, coordonner, animer la mise en œuvre du Projet éducatif local et en rendre compte,
- ↔ préparer les séances du Comité de pilotage.

Fréquence :

il se réunit deux à trois fois par an.

L'animation et la coordination :

sont assurées par le Service périscolaire et éducatif de la Ville de Strasbourg.

2. Échelon territorial

2.1 Les instances locales

La composition :

les acteurs éducatifs scolaires, périscolaires et extrascolaires :

- ↔ la Ville: le responsable éducatif territorial et les responsables périscolaires de site des écoles du quartier, les chargés de mission de quartier, les responsables des unités territoriales et des représentants des services municipaux thématiques,
- ↔ l'Éducation nationale: les directeurs des groupes scolaires du quartier, les secrétaires de réseaux REP-REP+,
- ↔ les associations à vocation éducatives actives sur le quartier,
- ↔ les parents / Fédération parents d'élèves.

Découpage géographique

Les instances se constituent à l'échelle d'un regroupement de groupes scolaires, d'un quartier et d'un territoire plus vaste et cohérent. Les acteurs de terrain définissent conjointement le bon périmètre géographique et les partenaires à réunir.

Les instances locales prendront différentes formes de fonctionnement pour répondre au mieux aux besoins du territoire défini.

Il est préconisé de s'appuyer sur les groupes éducation/parentalité/jeunesse des ateliers de partenaires (ATP) pour ne former qu'une seule instance.

Les missions :

- ↔ partager un ensemble d'objectifs transversaux à l'échelle des quartiers, sur la base des évaluations réalisées (CF. cartographie des incidences) et d'un diagnostic – sensible et chiffré – partagé (besoins, forces et faiblesses),
- ↔ prioriser des objectifs et mener des actions concrètes par territoire et/ou quartier et/ou site scolaire intégrant tous les temps de l'enfant,
- ↔ développer la communication, le partage d'informations par tous les acteurs éducatifs et organiser des rencontres et des temps de concertation réguliers (sur la base d'une méthodologie de travail),
- ↔ évaluer les actions mises en place en s'appuyant sur la méthodologie proposée par la collectivité.

Fréquence :

les instances locales se réuniront trois fois par an a minima et autant que de besoin.

L'animation et la coordination :

la Ville (responsable éducatif territorial/direction de proximité) et l'Éducation nationale (Inspecteur, Conseiller pédagogique, Secrétaire de réseau) co-animent cette instance par principe ; toutefois il est souhaité que tous les acteurs puissent à tour de rôle prendre part à l'animation et porter des sujets.

Les participants à la journée de réflexion et d'élaboration du PEL (13 mars 2018)

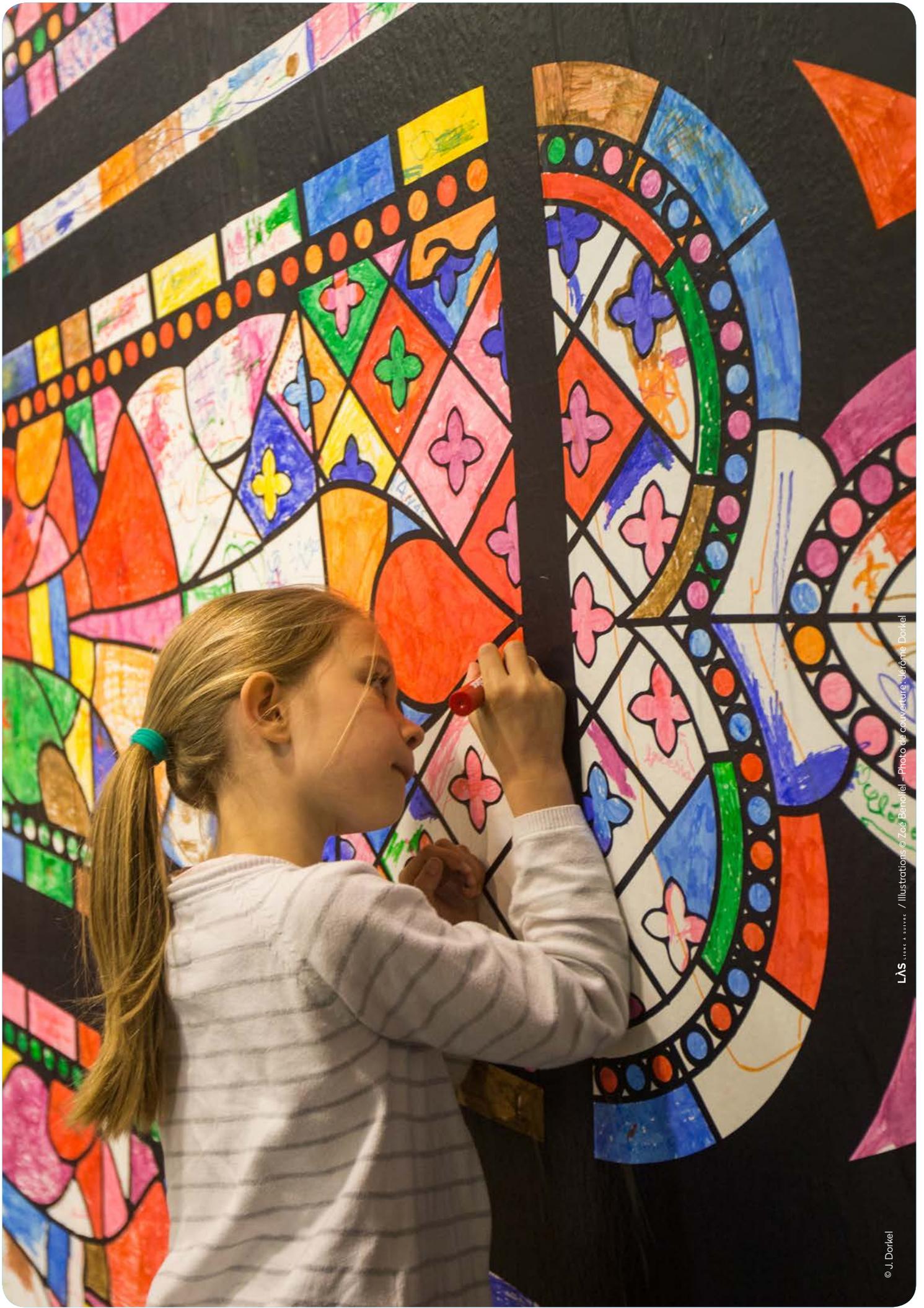
Mohammed Achab
Julie Aradener
Alain Arnaudet
Marie Jane Auraghi
Fatiha Bahar
Jocelyne Baumhauer
Ebru Bel
Marina Bertrand Helmgens
Deborah Bickel
Lionel Boizot
Véronique Bonte
Samira Boudouaz
Nadine Bricot
Annie Broglio
Bénédicte Bulber
Donatien Buteau
Lucine Charon
Laurence Chaulet
Étienne Chauvel
Anne Chevillard Pradier
Stéphanie Clavert
Claude Crespo
Sandrine De Bonn
Martine Debaene
Sibylle Debain
Raphaëlle Delattre
Caroline Demargne
Anne Valérie Demenus
Laetitia Demoineret
Anna Devigne
Romain Didierjean
Sylvie Dott
Mohamed Dougarem
Mohamed El Amroussi
Hassan El Amroussi
Sabine Aller
Najatte Faress/El Hariri
Elena Ferreras
Céline Flick
Marion Freymann
Bernadette Geisler
Frédérique Gonthier
Serge Grunewald
Régis Giunta
Joëlle Guth
Syhem Hamouda
Anne-Laure Heckel

Valérie Heinrich
Kiran Hernanda
Mathieu Hoyon
Ludovic Huck
Emmanuel Hufschmitt
Véronique Jacob-Bohn
Laurie Jacquel
Caroline Jeanclaude
Wafaa Kaddachi
Barbara Keller
Asma Kiligoglu
Céline Kim
Julien Klebert
Véronique Klein
Stéphanie Kling
Céline Krauss
Sylvie Kremer
Anne Kretz
Pascale Kuntzmann
Christelle Ladenburger
Clément Laheurte
Anne-Sophie Lambert
Denis Laurent
Sophie Le Boulaire
Marion Leleievre
Aurélien Lemasson
Françoise Ligier-Fortin
Chantal Loth-Cariou
Céline Louze
Toufika Mahmahi
Catherine Malard
Claudine Maldener
Jean-David Meugé
Céline Meyer
Sabine Monnot
Brigitte Morey
Valérie Mourere
Sylvie Mourey
Julie Muller
Zoubida Naili
Jacky Oche
Sonia Oster
Thibaut Papirer
Emmanuelle Parodi
Florence Pellegrini
Raquel Pena
Aurélien Perrot

Michel Peter
Jean-Claude Petit
Eliza Pieter
Betty Pillods
Cécile Philibert
Anne-Claire Pouget
Olivier Przybylski-Richard
Olivier Ragot
Martial Regnault
Dorothee Reisacher
François Renault
Alain Riess
Thierry Rochegune
Catherine Roth-Maurer
Paula Sanchez de la Blanca
Pascal Scandella
Monia Scattareggia
Julia Schaeffer
Marie-France Schafer
Carine Schlichtig
Christine Schmitt
Fabienne Schmitt
Brice Schobel
Audrey Schoeffel
Imene Sfaxi
Sanna Sohlali
Yasmine Soulaïmani-Hartmann
Christelle Spettel
Marie-Odile Stebler
Laure Stehly-Helminger
Bruno Streifer
Elena Suzat
Meziane Taouil
Anaëlle Tchentchelli
Delphine Ternes
Junita Togatorop
Anne Turck
Fabienne Vogel
Anne-Christine Waeckerle
Raphaël Werle
Julie Wicky
Isabelle Wieber
Gabriel Willinger
Christelle Winkler
Hacer Yasar
Rachel Zachary
Benoit Zeller







LAS LES ÉLÉMENTS / Illustrations © Zoé Benoit-Jiel - Photo de couverture : Jérôme Dotkel

© J. Dotkel